

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 22 novembre 2021 à 20 h

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 novembre 2021

2021-11-420 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 novembre 2021, avec la modification des titres des points 53.3, 53.6, 53.9, 53.10 et 60.4 de la façon suivante :

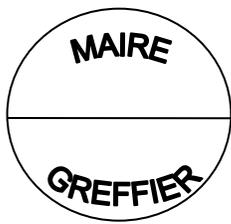
- 53.3 Nomination de membres du Conseil au Comité consultatif des finances
- 53.6 Nomination de membres du Conseil au Comité consultatif de culture et loisirs
- 53.9 Nomination de membres du Conseil au Comité Municipalité amie des aînés
- 53.10 Renouvellement des mandats des membres au Comité consultatif des finances
- 60.4 Mandat donné au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield relativement à la démolition d'une construction illégale et au retrait du gazon synthétique sur la propriété privée située au 369, Beaconsfield

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son honneur le maire souhaite la bienvenue à tous à cette première réunion avec le nouveau Conseil. Il remercie les électeurs qui l'ont réélu pour un troisième mandat et il ajoute que ce sera un privilège et un honneur de servir les résidents de Beaconsfield. Il félicite les membres du Conseil qui ont été réélus par acclamation : les conseillers Godin, Mercuri et Newell, le conseiller réélu Moss, la conseillère Alexopoulos, élue à nouveau après une pause d'un mandat, et le nouveau conseiller élu St-Jean. Il remercie également l'ancienne conseillère Karen Messier pour son travail assidu et son dévouement et affirme qu'elle a participé à l'atteinte de la qualité de vie et du respect de l'environnement dont jouissent les résidents de la Ville de Beaconsfield. Il partage sa déception face au faible taux de participation des électeurs éligibles (37 %) à l'élection municipale de Beaconsfield. Il ajoute que pour obtenir une démocratie saine, le niveau de participation doit être plus élevé.

Le commandant Couture fournit des mises à jour et des informations concernant la sécurité des citoyens à Beaconsfield.

Son honneur le maire demande aux conseillers de dire quelques mots en ce début de mandat. Ils profitent chacun de cette occasion pour



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

remercier les résidents et les électeurs et réaffirmer leur intérêt à travailler pour les résidents et avec le Conseil au cours des quatre prochaines années.

La greffière annonce le début de la période de questions.

Un résident demande si un plan existe pour relier la piste cyclable Elm entre Brown Owl (station EXO) et le chemin Amherst (Couche-Tard).

Son honneur le maire explique que cette section de la piste cyclable est sous la responsabilité de l'agglomération de Montréal. La Ville demande depuis plusieurs années à l'agglomération d'inclure cette portion de son réseau dans son échéancier de travaux. Il ajoute que lorsque la Ville recevra le prochain échéancier, nous espérons trouver cette portion du réseau incluse et sinon, la Ville continuera de faire pression pour que ces travaux soient effectués.

Un résident demande si le rapport WSP/MTQ reçu par la Ville, précise que des panneaux de béton absorbant le son de 6 mètres de long par 20 cm d'épaisseur doivent être installés. Cette suggestion a été proposée par les citoyens dans la pétition datée du 22 mars 2010 concernant le mur antibruit présentée au Conseil municipal et au gouvernement du Québec. Il demande également, en référence au point 30.2 de l'ordre du jour, d'être informé sur la somme versée à l'UMQ en 2021 pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Beaconsfield, en comparaison au coût de 21 747,77 \$ en 2022. Le résident souhaite obtenir une mise à jour sur l'audit de conformité des appels d'offres publics de Beaconsfield concernant les contrats municipaux annoncé dans le « BVI du 22 avril 2021. Il aimerait être informé des résultats de la vérification de conformité menée par la Commission municipale du Québec (CMQ).

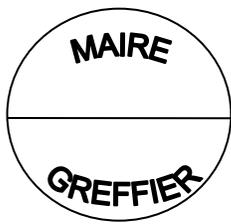
Son honneur le maire indique qu'il a déjà eu l'occasion d'expliquer que la Ville n'est pas autorisée à parler ou à publier des détails sur le contenu du rapport. Tel que mentionné précédemment, une réunion publique d'information tendue se tiendra au début de 2022 pour présenter le bilan du WSP/MTQ et répondre aux questions des citoyens. Il confirme que le montant payé en 2021 pour le renouvellement de l'adhésion à l'UMQ était de 21 287,24\$. En ce qui a trait à la question relative à l'audit, il souligne que depuis la dernière séance du Conseil, il y a eu une demande de documents additionnels de la part de la CMQ, à laquelle la Ville s'est conformée. La CMQ ne nous a pas informés de la publication de leurs résultats et il ajoute que la Ville se fera un plaisir de fournir l'information lorsque le rapport sera complété.

Un résident indique que son voisin a installé une clôture de protection contre la neige à l'avant de sa propriété et que selon le Règlement 720 ces clôtures sont interdites. Il ajoute qu'elle doit être retirée. Le voisin a fait installer la même clôture au printemps et il lui a été demandé de la retirer. Le résident demande d'expliquer pourquoi la Ville n'applique pas les règlements et suggère qu'une toile de jute soit utilisée afin de protéger les cèdres.

Son honneur le maire précise que le résident fait référence à une protection hivernale pour une haie et non une clôture. Il ajoute que le Service d'urbanisme confirme que ce qui a été installé est une protection hivernale pour haies et que c'est autorisé, il ajoute que c'est même recommandé.

Un résident aimerait savoir quels résidents ont été consultés pour la réhabilitation de la rampe St-Louis et Angel. Il désire obtenir des informations sur la date de la séance du Conseil et les membres ayant voté pour son adoption pour s'informer sur comment et par qui cette décision a été prise.

Son honneur le maire indique que le Plan directeur des parcs et espaces verts a fait l'objet d'une consultation publique en septembre 2017. Ce plan directeur sert de guide à la Ville pour les 10 prochaines années et, en ce qui concerne les petits espaces verts riverains, le plan recommande de rationaliser le nombre d'accès à l'eau pour les



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

embarcations motorisées et de réaménager les petits espaces verts afin de favoriser un meilleur accès à l'eau pour les personnes et les embarcations légères, telles canoë, kayak, planche. Les résolutions octroyant les contrats ont été adoptées par le Conseil le 22 mai 2018 pour le parc St-Louis et le 14 juin 2021 pour le parc Angell. Il ajoute que les plans ont été modifiés suite aux commentaires des résidents.

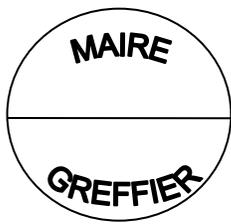
Une résidente déclare que s'il y a un référendum pour le mur antibruit, ne devrait-il pas y en avoir un pour le projet Imagine que le maire appuie grandement. Elle ajoute que le maire mentionne toujours que tous les résidents sont consultés. Le projet est un énorme projet de plusieurs millions de dollars qui entraînera une hausse des taxes à long terme pour les résidents, pour le projet en soi ainsi que pour l'entretien et le maintien du bâtiment. Elle demande d'expliquer la raison pour laquelle la bibliothèque serait placée dans un aussi beau parc et voudrait savoir qui a proposé cette idée. Elle explique que tous les résidents devraient être consultés, pas seulement un petit groupe de 150 résidents, car ce nombre représente 0,75 % de la population de Beaconsfield, ce qui est inférieur à 1 %. Elle demande également d'expliquer ce que deviendra l'ancienne bibliothèque et d'indiquer ce qui ne va pas avec la bibliothèque existante. Enfin, elle demande si le maire augmentera son salaire au cours des 4 prochaines années.

Son honneur le maire précise que les résidents auront le dernier mot puisqu'un tel projet nécessiterait un règlement d'emprunt, lequel est assujéti à un registre. Il réitère que le projet est également conditionnel à l'obtention de subventions fédérales et provinciales. Il explique que tous les résidents ont été invités aux consultations et effectivement, 150 résidents ont participé. Il considère ce nombre de personnes comme un taux de participation élevé par rapport à la très faible participation de la plupart des consultations et réunions d'information présentées par la Ville. Il ajoute que lors des consultations, le besoin d'un projet consistant en un centre multifonctionnel a clairement été identifié. Il explique que le sujet de la rémunération n'est pas normalement discuté lors du premier caucus ni lors de la première séance du Conseil. Il ajoute que la rémunération des élus est décidée par le caucus qui comporte six conseillers et un maire. Il assure que si la rémunération est discutée, elle sera analysée en détail avant qu'une décision ne soit prise.

Un résident demande plus d'arénas ou de patinoires à Beaconsfield. Il réfère aux récentes patinoires réfrigérées à Pointe-Claire.

Son honneur le Major répond que la Ville est en train de réviser le budget et que sa suggestion faite ce soir est bien entendue par les conseillers membres du Comité consultatif financier. Il explique que si le Conseil décide que sa suggestion est une priorité, alors plus de patinoires seront envisagées.

Un résident demande au conseiller St-Jean d'expliquer comment il entend communiquer avec les résidents du district 2. Il lit une résolution adoptée à titre de préambule de ses questions concernant l'entente de gestion de la Marina Centennial de Beaconsfield entre la Ville de Beaconsfield et le Club nautique Lord Reading. Il demande d'obtenir le coût estimatif de la démolition et de la reconstruction de certaines structures au moment de la signature de l'entente. Il aimerait également connaître le montant dépensé jusqu'à maintenant et quel est le coût restant que la Ville s'attend à payer avec les taxes des résidents. Il demande des informations sur le nombre de membres à la marina, les différentes catégories de membres et le nombre de membres qui résident à Beaconsfield. Il précise enfin que le zonage où est située la marina est classé comme étant au sein du groupe d'usage parc et espaces publics, ceci signifie que le club et les usagers ne sont pas taxés par la Ville. Il demande pourquoi les résidents ne peuvent pas avoir accès à l'ensemble du parc et ses installations qui ont été construites par la Ville et leur appartiennent comme dans tous les autres parcs de Beaconsfield. Finalement, il demande pourquoi les résidents de Beaconsfield doivent payer une deuxième fois lorsqu'ils veulent utiliser la rampe de mise à l'eau dans ce parc public.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Le conseiller St-Jean indique qu'il y a plusieurs façons de communiquer avec lui, par téléphone, courriel et il mentionne aussi qu'il a déjà des rencontres individuelles prévues. Il ajoute qu'il prévoit également organiser une réunion mensuelle en ligne et qu'il s'ajustera selon les besoins. Il s'engage à être disponible auprès du plus grand nombre de résidents possible du district 2. M. Patrice Boileau, directeur général, répond que la Ville de Beaconsfield considère qu'il est important d'avoir une marina et d'avoir un partenaire d'expérience pour l'exploiter. Il ajoute qu'il n'a pas toutes les estimations, que la Covid-19 a empêché le projet d'avancer et que la Ville réévalue selon l'évolution du projet. Son honneur le maire répond qu'ils n'ont pas les informations sur les membres en main et qu'ils lui reviendront avec l'information. M. Boileau dit que les résidents peuvent se promener librement dans la marina, ils peuvent également utiliser certaines rampes pour des embarcations légères, sans frais, mais pour utiliser les rampes gérées et entretenues par le club pour en assurer la sécurité, un laissez-passer saisonnier doit être obtenu.

La période de questions se termine à 20 h 47.

10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 4 octobre 2021

2021-11-421 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 4 octobre 2021 à 20 h.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 22 novembre 2021 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 23 septembre 2021 au 3 octobre 2021 et du 5 octobre 2021 au 10 novembre 2021, pour un déboursé total de 4 107 740,16 \$

2021-11-422 **CONSIDÉRANT** les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

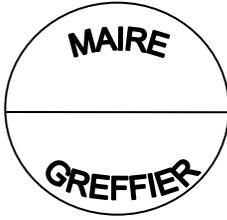
D'approuver la liste des comptes à payer au 22 novembre 2021 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 340 306,50 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 23 septembre 2021 au 3 octobre 2021 et du 5 octobre 2021 au 10 novembre 2021, totalisant 3 116 816,05 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 650 617,61 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 4 107 740,16 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

30.2 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Beaconsfield à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2022, pour la somme de 21 747,77 \$, toutes taxes incluses

2021-11-423 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2022, au coût de 0,548 \$ par résident, pour



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

la somme de 12 564,72 \$, toutes taxes incluses, ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour la somme de 9 183,05 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense aux codes budgétaires 02-111-00-494 et 02-161-00-494.

- 30.3 Approbation d'un appui financier de 150 \$ à l'Association Ringuette Beaconsfield-Kirkland pour l'achat d'une annonce dans le programme de leur 41ième tournoi annuel pour l'année 2022
-

- 2021-11-424 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 150 \$ à l'Association Ringuette Beaconsfield-Kirkland pour l'achat d'une annonce dans leur programme de leur 41ième tournoi annuel pour l'année 2022; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-722-10-992. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir cette dépense dans l'exercice financier 2022.

40. RÈGLEMENTATION

- 40.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-141 intitulé « Règlement sur les tarifs – Janvier 2022 »
-

- 2021-11-425 La conseillère Peggy Alexopoulos dépose le projet de Règlement BEAC-141 intitulé « Règlement sur les tarifs – janvier 2022 » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

- 40.2 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-142 intitulé « Règlement du régime supplémentaire de retraite pour les cadres de la Ville de Beaconsfield »
-

- 2021-11-426 La conseillère Dominique Godin dépose le projet de Règlement BEAC-142 intitulé « Règlement du régime supplémentaire de retraite pour les cadres de la Ville de Beaconsfield » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

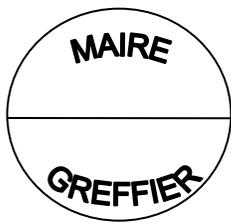
- 40.3 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-117-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-117 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 527 900 \$ afin de modifier le taux applicable et d'indexer la base d'imposition à 532 300 \$ »
-

- 2021-11-427 Le conseiller Roger Moss dépose le projet de Règlement BEAC-117-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-117 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 527 900 \$ afin de modifier le taux applicable et d'indexer la base d'imposition à 532 300 \$ » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

45. URBANISME

- 45.1 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 58, Madsen
-

- 2021-11-428 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 58, Madsen a été déposée;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 27 octobre 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère visant à atténuer la différence de hauteur et de volume avec les bâtiments voisins par le traitement architectural n'est pas rempli, l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli et l'objectif de minimiser les travaux de remblai et de déblai sur le terrain n'est pas respecté parce que le critère visant à conserver le plus possible le niveau naturel du sol et de mettre en valeur les éléments naturels n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 58, Madsen;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU d'adopter de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 58, Madsen.

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

VOTES CONTRE :

Les conseillers Martin St-Jean, Peggy Alexopoulos

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 58, MADSEN EST REFUSÉE.

45.2 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 190, Lakeview

2021-11-429 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 190, Lakeview a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 27 octobre 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

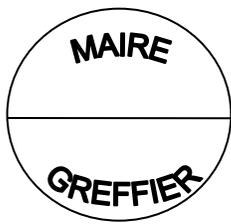
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 190, Lakeview;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 190, Lakeview.

45.3 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 171, Epping

2021-11-430 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 171, Epping a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 27 octobre 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 171, Epping;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 171, Epping.

- 45.4 Acceptation d'une somme de 26 892,20 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 416 947 (190, Lakeview) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

-
- 2021-11-431 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ACCEPTER le versement d'une somme de 26 892,20 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 416 947 (190, Lakeview) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale de 268 922 \$ du lot 1 416 947, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.

50. RESSOURCES HUMAINES

- 50.1 Nomination en vue de permanence à titre d'Agente aux communications et aux médias sociaux au poste 4103

-
- 2021-11-432 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Madame Kyra Martel-Eastmond au poste 4103, à titre d'Agente aux communications et aux médias sociaux, à compter du 1^{er} novembre 2021;

QUE cette nomination soit assujettie à une période de probation de six (6) mois, conformément aux dispositions de l'alinéa 2.01b) de la convention collective des employés cols blancs;

QUE son salaire soit établi à minimum du groupe de traitement 7 de la convention collective des employés cols blancs; et

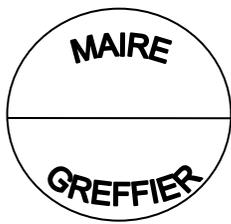
QUE sa date d'ancienneté reconnue soit établie au 1^{er} novembre 2021.

- 50.2 Nomination en vue de permanence à titre de Technicien en génie civil et inspecteur au poste 5101

-
- 2021-11-433 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de M. Atef Idoudi au poste 5101, à titre de Technicien en génie civil et inspecteur, à compter du 1^{er} novembre 2021;

QUE cette nomination soit assujettie à une période de probation de six (6) mois, conformément aux dispositions de l'alinéa 2.01b) de la convention collective des employés cols blancs;

QUE son salaire soit établi à l'échelon 2 du groupe de traitement 9 de la



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

convention collective des employés cols blancs; et

QUE sa date d'ancienneté reconnue soit établie au 1^{er} novembre 2021.

51. NOMINATION D'ÉLUS

51.1 Désignation du maire suppléant du 22 novembre au 31 décembre 2021

2021-11-434 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de désigner le conseiller Roger Moss à titre de maire suppléant du 22 novembre au 31 décembre 2021.

53. COMITÉS

53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 27 octobre 2021

2021-11-435 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 27 octobre 2021.

53.2 Nomination de membres du Conseil au Comité consultatif d'urbanisme

2021-11-436 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la nomination du conseiller David Newell à titre de président et de la conseillère Dominique Godin à titre de membre et présidente remplaçante du Comité consultatif d'urbanisme, à compter du 22 novembre 2021, jusqu'à leur remplacement par résolution du Conseil.

53.3 Nomination de membres du Conseil au Comité consultatif de finances

2021-11-437 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer :

- le conseiller Robert Mercuri à titre de président;
 - le conseiller Roger Moss à titre de membre et président remplaçant;
- du Comité consultatif des finances, à compter du 22 novembre 2021.

53.4 Nomination de membres du Conseil au Comité de démolition

2021-11-438 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer :

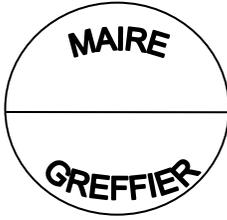
- Le conseiller Martin St-Jean à titre de président;
- Le conseiller Roger Moss à titre de membre et président remplaçant;
- Le conseiller David Newell à titre de membre;
- La conseillère Dominique Godin, à titre de membre remplaçant;

au Comité de démolition, pour une période d'un (1) an, à compter du 22 novembre 2021.

53.5 Nomination de membres du Conseil au Comité consultatif de circulation

2021-11-439 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer :

- Le conseiller Martin St-Jean à titre de président;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- Le conseiller David Newell à titre de membre et président remplaçant;
du Comité consultatif de circulation, à compter du 22 novembre 2021.

53.6 Nomination de membres du Conseil au Comité consultatif de culture et loisirs

2021-11-440 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer :

- la conseillère Dominique Godin à titre de président;
- la conseillère Peggy Alexopoulos à titre de membre et président remplaçant;
du Comité consultatif de culture et loisirs, à compter du 22 novembre 2021.

53.7 Nomination de membres du Conseil au Comité consultatif de l'environnement

2021-11-441 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer :

- le conseiller Roger Moss à titre de président;
- le conseiller Robert Mercuri à titre de membre et président remplaçant;
du Comité consultatif de l'environnement, à compter du 22 novembre 2021.

53.8 Nomination d'un membre du Conseil au Comité du fonds de pension

2021-11-442 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer le conseiller Roger Moss à titre de membre du Comité du fonds de pension, à compter du 22 novembre 2021.

53.9 Nomination de membres du Conseil au Comité de suivi Municipalité amie des aînés

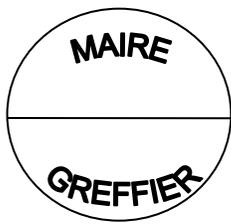
2021-11-443 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer :

- Peggy Alexopoulos à titre de présidente;
- Roger Moss à titre de président remplaçant;
au Comité de suivi Municipalité amie des aînés, à compter du 22 novembre 2021.

53.10 Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif des finances

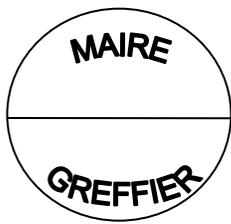
2021-11-444 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif des finances, à compter du 22 novembre 2021, pour une durée de un an :

- Monsieur Patrick Pharand
- Monsieur Frank Belvedere
- Madame Pamela Hunt
- Monsieur Wade Staddon



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 53.11 Renouvellement d'un membre du Comité du fonds de pension
-
- 2021-11-445 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement de mandat de Monsieur Frank Belvedere à titre de membre du Comité du fonds de pension, à compter du 22 novembre 2021, pour une période indéterminée.
60. GÉNÉRAL
- 60.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil de la Ville de Beaconsfield pour 2022
-
- 2021-11-446 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la Ville de Beaconsfield pour 2022.
- 60.2 Dépôt du rapport sur le développement du dossier des quotes-parts de l'agglomération de Montréal et réponse à l'arrêté ministériel de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation établissant le calcul des quotes-parts pour les villes liées de l'île de Montréal
-
- 2021-11-447 ATTENDU que l'arrêté ministériel de décembre 2019 a causé un préjudice fiscal important aux citoyennes et citoyens de Beaconsfield;
- ATTENDU que la Ville de Beaconsfield a fait de nombreuses démarches pendant l'année 2020, tant politiques qu'administratives, afin de démontrer que l'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal du 12 juin 2008 a cessé d'être appliquée;
- ATTENDU que la Ville de Beaconsfield a déposé un mémoire en août 2020 démontrant le préjudice subi en fournissant de nombreuses propositions à la ministre pour corriger ce préjudice;
- ATTENDU que le directeur général a commenté, le 13 novembre 2020, le projet d'arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 octobre 2020;
- ATTENDU qu'un deuxième arrêté ministériel a quand même été adopté en décembre 2020 et que la ministre a maintenu ce préjudice fiscal envers les citoyennes et citoyens de Beaconsfield;
- ATTENDU que cet arrêté ministériel stipule à l'article 3 de la section III que : "La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation crée un comité de travail, composé de représentants de la Ville de Montréal et de l'Association des municipalités de banlieue, visant à réviser les modalités de répartition des quotes-parts, notamment le calcul du potentiel fiscal ou toutes autres solutions pérennes, qui devra faire rapport à la ministre au plus tard le 31 août 2021";
- ATTENDU que la Ville a décidé de défendre l'intérêt de ses citoyennes et citoyens par la voie légale en déposant à la cour une Demande introductive d'instance en contrôle judiciaire le 15 janvier 2021;
- ATTENDU que les parties impliquées dans le comité de travail avec la ministre n'ont fourni aucun résultat;
- ATTENDU que des échanges (août 2021) et le communiqué de presse (octobre 2021) de l'Association des municipalités de banlieue sur les travaux de ce comité montrent l'absence de volonté de la part de la Ville de Montréal à collaborer et à trouver des solutions pérennes justes et équitables;
- ATTENDU que la Ville de Beaconsfield, avec son Conseil municipal nouvellement élu le 7 novembre 2021, est déterminée à continuer à défendre les intérêts de ses citoyennes et citoyens;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

ATTENDU que toutes les villes à forte densité résidentielle bénéficieront des démarches de la Ville de Beaconsfield;

ATTENDU que le dépôt du prochain rôle d'évaluation foncière de l'agglomération de Montréal en 2022 accentuera davantage le délestage fiscal des villes à caractère commercial et industriel au détriment des villes à caractère résidentiel et renforcera davantage le déséquilibre injuste et inéquitable de la fiscalité de l'agglomération de Montréal;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

DE déposer le rapport sur le développement du dossier des quotes-parts de l'agglomération de Montréal;

DE soumettre cette résolution en réponse à l'arrêté ministériel actuellement à l'étude par la ministre;

DE demander à la ministre de revoir sa position sur la fiscalité d'agglomération en tenant compte des propositions formulées par la Ville de Beaconsfield dans son mémoire d'août 2020;

DE signifier à nouveau à la ministre l'intérêt et la disponibilité de la Ville de Beaconsfield à contribuer à la résolution de cette problématique, nonobstant les procédures légales en cours; et

QU'une copie de cette résolution soit transmise à :

- le premier ministre du Québec, Monsieur François Legault,
- la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest;
- la ministre déléguée aux Transports et responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Madame Chantal Rouleau
- le député de l'Assemblée nationale de Jacques-Cartier, M. Gregory Kelley; et
- aux maires des villes liées.

60.3 Autorisation de présenter une demande d'aide financière (537985) dans le cadre de l'Appel de projets Culture et inclusion proposé par le ministère de la Culture et des Communications

2021-11-448 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets Culture et Inclusion – volet A 2021-2022 »;

De mandater Élisabeth Lemyre, Chef bibliothécaire, ou en son absence, Mélanie Côté, Directrice, Culture et loisirs, pour signer tous les documents relatifs à cette demande.

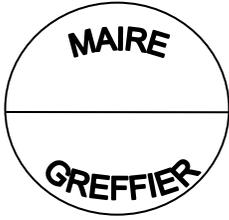
60.4 Mandat donné au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield relativement à la démolition d'une construction illégale et au retrait du gazon synthétique sur la propriété privée située au 369, Beaconsfield

2021-11-449 **CONSIDÉRANT** qu'un balcon a été construit sur un porche en cour arrière sans permis;

CONSIDÉRANT que du gazon artificiel a été installé en cour arrière;

CONSIDÉRANT qu'un ordre d'arrêt des travaux par écrit a été affiché sur la propriété le 18 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté que les travaux ont été réalisés en



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

entier lors d'une inspection le 2 novembre 2021;

Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Beaconsfield, pour une somme de 20 000 \$ à parfaire, dans les procédures légales relativement à la démolition d'un balcon sur un porche et au retrait du gazon synthétique sur la propriété privée située au 369, Beaconsfield.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour septembre et octobre 2021;

Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 21 h 08.

MAIRE

GREFFIÈRE